



DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
Arrondissement Le Mans – Canton de Bonnétable  
1 place de la Mairie – 72380 Joué l'Abbé

**Conseil Municipal du 30 juin 2026  
Délibération n°053-2026**

Date de convocation : 23 juin 2026  
Date d'affichage : 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-trois juin de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

**Etaient Présents :**

Mme Magali LAINÉ, maire  
M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, adjoints au maire,  
M. Philippe LEFEVRE, M. Gilles POISSON Mme Patricia JERVAIS DURAND,  
Mme Natacha BARDET, M. Charles MORIN, M. Alexandre MATHEY, Mme  
Alexandra FOSSE, Mme Cindy MERIOTTE, Mme Florence BOUVET, M.  
Alexandre BOULAY, conseillers municipaux.

**Etaient absents :**

M. David PAUMIER (procuration donnée à Monsieur TRIGER Philippe),  
Mme Julie VEGREVILLE (procuration donnée à Madame LAINÉ Magali)

**Secrétaire de séance :**

M. Alexandre BOULAY

**Avis sur l'admission des communes de Montbizot et de Sainte-Jamme-sur-Sarthe  
au SIAEP de la Région des Fontenelles et approbation des statuts modifiés**

**Le Conseil municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-17, L.5211-18, L.5211-20 et L.5211-41-3 relatifs à l'adhésion de nouvelles communes, à la modification des statuts et du périmètre des syndicats, ainsi que l'article L.5212-33 ;

VU les statuts du SIAEP de la Région des Fontenelles ;

VU la délibération n° 15-2026 du Comité syndical du SIAEP de la Région des Fontenelles en date du 09 juillet 2026 se prononçant favorablement sur l'admission des communes de Montbizot et de Sainte-Jamme-sur-Sarthe et approuvant les statuts modifiés ;

VU les statuts modifiés du Syndicat, annexés à la présente délibération ;

VU la notification de M. le Président du SIAEP de la Région des Fontenelles, reçue le 19 juin 2026, ouvrant le délai de trois mois impartis aux communes membres pour se prononcer ;

**CONSIDÉRANT** que la commune de Joué l'Abbé est membre du SIAEP de la Région des Fontenelles ;

**CONSIDÉRANT** que l'adhésion de nouvelles communes et la modification corrélative des statuts requièrent l'accord des conseils municipaux des communes membres, exprimé à la majorité qualifiée (art. L.5211-18 et L.5211-17 du CGCT) ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt, pour la cohérence territoriale du service public d'eau potable et la solidarité entre les collectivités, d'élargir le périmètre du Syndicat aux communes de Montbizot et de Sainte-Jamme-sur-Sarthe ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**Article 1 – ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à l'admission des communes de Montbizot et de Sainte-Jamme-sur-Sarthe au SIAEP de la Région des Fontenelles, pour la compétence eau potable, à effet du 1er janvier 2027.

**Article 2 – APPROUVE** les statuts modifiés du SIAEP de la Région des Fontenelles, tels qu'annexés à la présente délibération, intégrant les deux nouvelles communes et la nouvelle répartition des sièges au comité syndical.



**Article 3** – PREND ACTE des conditions de contribution et de représentation découlant de cette modification statutaire.

**Article 4** – AUTORISE Mme le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la transmettre à M. le Président du SIAEP de la Région des Fontenelles ainsi qu'à M. le Préfet de la Sarthe.

Le Maire,  
Magali LAINÉ



Le Secrétaire de séance,  
Alexandre BOULAY

